

REUNIONS PUBLIQUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 07/04/17

CR1

INTERVENANTS :

CC du canton de Vatan et de Champagne Berrichonne Monsieur F. MADROLLES, maire de Liniez.

Bureau d'études Monsieur T. GUILLET.

ORDRE DU JOUR : Présentation du PLUi - Diagnostic du territoire - Questions-réponses

Monsieur le MAIRE de Liniez remercie les personnes présentes et informe l'assistance sur le contexte général de la révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Il s'agit de la première réunion publique.

Le bureau d'études présente :

- le contexte réglementaire depuis les lois « Solidarité et renouvellement urbains », « Grenelle de l'environnement » et « Accès au logement et un urbanisme rénové » ;
- l'application des documents d'urbanisme par commune en l'attente du PLUi ;
- la procédure ;
- une synthèse du diagnostic de territoire concernant la population, la construction, les activités, le paysage, l'urbanisme et l'environnement.

QUESTIONS ET OBSERVATIONS DU PUBLIC

- Comment les logements vacants sont-ils pris en compte dans le cadre du PLUi ?

Réponse :

Les besoins en logement seront identifiés en fonction des objectifs quantitatifs de population. Ces besoins devront être assurés par la construction neuve, déduction faite du potentiel de reprise des logements vacants et des changements de destination, de façon à valoriser l'existant avant de consommer de nouvelles terres pour la construction. Il faut notamment préserver les terres agricoles, nécessaires à la production agro-alimentaire locale.

Les données INSEE datent de 2013. Les données concernant les logements vacants ont été actualisées par commune dans le cadre des études, avec des commissions communales. Des potentiels de reprise ont été identifiés. Le projet de politique d'urbanisme définira un objectif en la matière.

Un volet politique de l'habitat complète le PLUi pour mettre en place des actions ciblées. Les études sont en cours. Les logements vacants sont une cible possible de ces actions.

- Quel est la durée d'application d'un PLUi ?

Réponse :

On travaille généralement à horizon 10-15 ans, soit autour de l'année 2030 dans le cas du PLUi de l'ex CC du canton de Vatan. Au-delà, on maîtrise moins les évolutions possibles du territoire. Le cas échéant, un document d'urbanisme peut être modifié après son approbation, sans délais imposés, pour répondre à un nouveau besoin.

- Peut-on informer plus précisément les habitants sur la tenue des futures réunions publiques (mails, information au moins 1 mois avant) ?

Réponse :

Il n'est pas prévu d'informer individuellement chaque foyer, pour des raisons pratiques de faisabilité. Les modalités suivantes ont donc été retenues : affichages au siège de l'ex CCCV et dans les mairies, information sur le site internet, article de presse.

Il est pris bonne note de la demande de faire cette information au moins 1 mois avant la tenue de la réunion publique.

Les futures réunions publiques se tiendront dans différentes communes, de façon à couvrir les différents secteurs du territoire.

PROCEDURE

Les deux prochaines réunions publiques concerneront :

- les scénarios : hypothèses sur les évolutions du territoire et choix de développement ;
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) : projet de politique d'urbanisme

Niort, le 24 avril 2017